

Le Ministre délégué
chargé de l'Environnement
CAB/PG/BL

ANNEXE 1

Paris, le 27 NOV. 1986

Le Ministre délégué
Chargé de l'Environnement

à

Monsieur le Chef de la Mission Spécialisée
d'Inspection Générale de l'Environnement
et de la Qualité de la Vie.

OBJET : Organisation en cas de crise majeure.

Dans l'exercice de la mission qui m'est dévolue en matière de risques majeurs par le décret N° 86-706 du 9 avril 1986, je suis très préoccupé par les mesures à prendre en termes d'organisation de l'administration pour faire face aux situations de crise majeure.

L'administration, en cas de crise, doit être en état :

- d'évaluer très vite la situation créée par un accident ;
- de prendre les mesures nécessaires pour prévenir l'extension du sinistre et pour protéger les populations ;
- d'informer l'opinion publique.

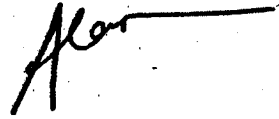
Si l'organisation des mesures de lutte contre le sinistre et de protection des populations, qui relève de la compétence du Ministre de l'Intérieur, a retenu de longue date l'attention de l'Etat, l'exercice de mes fonctions m'a montré que beaucoup reste à faire sur les autres points.

C'est pourquoi, je souhaite disposer des réflexions de l'Inspection Générale sur ce sujet, afin d'organiser en conséquence mon département ministériel et proposer à mes collègues les mesures de coordination interministérielle à mettre au point et à arrêter.

Dans cet objectif, je vous charge de faire étudier les mesures d'organisation qui devraient être prises au plan local d'une part, notamment dans les D.R.I.R., au sein du Ministère de l'Environnement d'autre part, pour que nous soyons mieux armés pour faire face aux conséquences d'un éventuel accident majeur.

Vous aurez à mener cette étude en liaison étroite avec les services du Ministère de l'Intérieur, du Ministère de l'Industrie, des P. et T. et du Tourisme et du Ministère de la Santé et de la Famille et le Secrétariat Général du Comité Interministériel de la Sécurité Nucléaire que j'informe de votre mission.

Je vous demande de me faire de premières propositions sur les mesures à prendre dans un délai de deux mois.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. K.', with a long horizontal line extending to the right.